

Département des YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET

Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU

04 AVRIL 2023

~~~~~

Date de Convocation.... : 28/03/2023

Date d’Affichage..... : 28/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice ..... : 23

Présents ..... : 17

Votants ..... : 20

N° 16-2023

**MODIFICATION DES REGLEMENTS  
INTERIEURS DES SERVICES  
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806835-20230404-16-2023-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2023  
Date de réception préfecture : 05/04/2023

L’an deux mil vingt-trois, le 04 avril à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au siège de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND, Maire.

**Étaient présents :**

M Sylvain DURAND, Mme Laurence BÂCLE, M Jean-Louis BROSSARD, M. Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M Olivier GOUPILLON, M. Didier SCEOSOLE, M. Gilbert GUILLOCHIN, Mme Liliane GUILLOSSOU M. Thierry RICHARD, M. Olivier PLOIX, Mme Brigitte GRANDO, Mme Edith SARDOU, M. David MARTIN, M. Julien CANTAGALLI, Mme Carole TERRIEN, Mme Céline CROISSET,

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine ABADIE à Mme Laurence BÂCLE  
M Vincent PATRONE à M. BROSSARD Jean-Louis  
M César DE OLIVEIRA à M. SCEOSOLE Didier

**Absents excusés :**

Mme Marielle LEMARECHAL, Mme Agnès GIRAUDON, Mme Stéphanie SOULIÉ

Vu le code Général des collectivités Territoriales

**Considérant** que les règlements des services périscolaires et extrascolaires datent de plusieurs années

**Considérant** la mise en place du portail famille

**Considérant** que de plus en plus de familles demandent à bénéficier des services périscolaires et extra scolaires, il s’avère nécessaire de modifier l’ensemble des règlements intérieurs de ces services.

Sur proposition des membres de la Commission Scolaire

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** les modifications des règlements intérieurs des services de garderies du matin et du soir, des études surveillées, de la restauration scolaire, de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les mercredis et les vacances scolaires, de la salle dédiée aux adolescents et de l’animation jeunes.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les présents règlements annexés à la présente

La présente délibération est adoptée à l’unanimité des membres présents et représentés



**Sylvain DURAND**  
Maire de Villiers-Saint-Frédéric